



INFMG

PROTOCOLE

FORMATIONS PROFESSIONNELLES ET NON PROFESSIONNELLES PENDANT LA PANDEMIE DE COVID-19

Table des matières

- a) Aménagement et organisation des formations**
- b) Règles générales**
- c) Les formations organisées hors de l'organisme de formation**
- d) Capacité d'accueil dans les salles de formation**
- e) Formation en groupe en salle**
- f) Formation en groupe avec utilisation de matériel en commun**
- g) Formation ou entretien individuel**
- h) Jury et examens**

INSTITUT NATIONAL DE FORMATION AUX METIERS DE LA GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISE | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 35 81 | E-mail : contactinfmg@ffsg.org

N° de déclaration d'activité 11 75 50445 75 | Siret : 793 199 092 00024



INFMG

a) Aménagement et organisation des formations

Le secteur de la formation implique, par nature, le regroupement de personnes concentrées autour d'une même tâche dans une dynamique de coopération. Les interactions entre les participants représentent l'essence même de l'activité ce qui constitue une situation à risques.

Il convient de favoriser au maximum les formations à distance en fonction de la typologie des formations et des publics.

Concernant l'organisation des Brevets Fédéraux, il convient de favoriser la dispense des contenus de formation théoriques (10H BF1 et 20H BF2) à distance (synchrone ou asynchrone).

A cet effet, un lien de connexion pour l'utilisation de l'outil Teams dans la dispense de cours en classe virtuelle synchrone pourra être donné au Correspondant Régional de Formation par le cadre de la DTN référent de votre action de formation.

b) Règles générales

L'organisation de formation en présentiel nécessite l'application de certaines règles générales :

- Assurer un affichage des consignes sanitaires dans les lieux de formation et dans chaque salle de formation.
- Transmettre ces consignes sanitaires aux coordinateur(s), formateur(s), stagiaire(s) à travers l'annexe au règlement intérieur de l'INFMG.
- Mettre à disposition dans les parties communes et/ou les salles de formation le matériel nécessaire permettant le respect des gestes barrières.
- Dématérialiser au maximum les supports de formation.
- Nettoyer régulièrement, au minimum une fois par jour, dans la salle les objets et les surfaces fréquemment touchés (poignées de portes, sanitaires, clavier d'ordinateur etc.).
- Organiser un sens de circulation dans la salle avec une porte d'entrée et une porte de sortie lorsque cela est possible.
- Aérer les espaces de travail 15 minutes toutes les 3 heures : : une salle de formation peut être aérée lors d'une pause, entre deux cours, durant la pause déjeuner etc.

INSTITUT NATIONAL DE FORMATION AUX METIERS DE LA GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISE | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 35 81 | E-mail : contactinfmg@ffsg.org

N° de déclaration d'activité 11 75 50445 75 | Siret : 793 199 092 00024



INFMG

- Demander aux stagiaires de procéder, avant de se rendre à la formation, aux vérifications utiles, notamment qu'ils disposent bien, le cas échéant, du matériel (stylo, bloc note etc.) et de leurs boissons (eau, café etc.) ; qu'ils sont bien informés des horaires d'ouverture et de fermeture du lieu de formation ; et qu'ils ont bien anticipé, le cas échéant, leur moyen de restauration, ainsi que leur moyen de déplacement aller et retour respectant les gestes barrières et la distanciation physique.
- Respecter les distances de sécurité lors de l'accueil des apprenants et durant l'ensemble de la formation.
- Utiliser dans la mesure du possible (accès vestiaires) des tenues spécifiques durant les mises en situations pratiques comme par exemple une veste et un pantalon que les stagiaires et le(s) formateur(s) pourront quitter à l'issue de chaque temps pratique. En cas de port de gants, il faut alors impérativement respecter les mesures suivantes :
 - o Ne pas se porter les mains gantées au visage.
 - o Oter ses gants en faisant attention de ne pas toucher sa peau avec la partie extérieure du gant.
 - o Changer de paires de gants (tissu) après chaque séquence pratique.
 - o Se laver les mains ou réaliser une friction hydro-alcoolique après avoir ôté ses gants.
- Lorsque l'accès aux vestiaires n'est pas possible, respecter une distance d'un mètre entre chaque stagiaire et pratiquant durant la mise en situation pratique
- Créer un registre de signatures ou une liste des stagiaires et des intervenants avec leurs coordonnées pour permettre de prévenir l'ensemble du groupe en cas d'infection, déclarée après la formation, d'un des participants. (suivi de cohorte + émargement)
- Déterminer, dans le contrat de prestation de formation ou la convention de formation, la structure qui doit fournir les EPI aux stagiaires comme par exemple les masques.
- Chaque coordinateur, formateur, stagiaire DOIT porter un masque à tout moment dans les lieux d'accueil de la formation. Il doit couvrir le nez et la bouche. Lorsque le masque n'est pas porté, il doit être protégé dans un contenant / sac séparé qui protège le masque du contact avec d'autres surfaces.
- L'organisateur doit fournir au(x) formateur(s) suffisamment de masques (norme AFNOR S76-001) et matériel nécessaire au respect des gestes barrières : un

INSTITUT NATIONAL DE FORMATION AUX METIERS DE LA GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISE | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 35 81 | E-mail : contactinfmg@ffsg.org

N° de déclaration d'activité 11 75 50445 75 | Siret : 793 199 092 00024



INFMG

distributeur de gel ou de solution hydro alcoolique, un vaporisateur de produit désinfectant et un rouleau de papier essuie tout pour les objets et surfaces fréquemment touchés.

c) Les formations organisées hors de l'organisme de formation

Les formations qui sont organisées en dehors des locaux de l'INFMG doivent respecter les gestes barrières, le « protocole national de déconfinement pour les entreprises pour assurer la santé et la sécurité des salariés », [le guide du secteur de la formation](#) et les guides spécifiques sectoriels.

Il est nécessaire de préciser en amont de la prestation avec le client ou le prestataire de service, la répartition des tâches et les responsabilités respectives lorsque cela est nécessaire afin d'anticiper les difficultés pouvant résulter d'exigences particulières.

Il revient au coordinateur de la formation d'obtenir le protocole sanitaire mis en place par la structure accueillante concernée et d'en informer le référent COVID de la FFSG, la direction de l'INFMG et les parties prenantes (stagiaires et formateurs).

Il revient au formateur d'adapter les gestes barrières au lieu de formation et il est responsable, en terme, d'hygiène du matériel qu'il apporte pour la formation.

d) Capacité d'accueil dans les salles de formation

La capacité d'accueil est déterminée de manière à respecter les mesures sanitaires à appliquer.

Les salles de formation doivent être organisées de manière à respecter une distance d'au moins un mètre entre les tables et entre les tables et le bureau du ou des formateurs (soit environ 4 m² par stagiaire, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la salle de formation, contre un mur, une fenêtre, etc.). À titre d'exemple, en plaçant des stagiaires le long des murs, une salle de 50 m² doit permettre d'accueillir 16 personnes comme cela est recommandé dans le protocole pour la formation initiale.

Les formations ayant des organisations spatiales différentes (par exemple sans tables) doivent respecter la distance d'au moins 1 mètre entre les personnes.

INSTITUT NATIONAL DE FORMATION AUX METIERS DE LA GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISE | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 35 81 | E-mail : contactinfmg@ffsg.org

N° de déclaration d'activité 11 75 50445 75 | Siret : 793 199 092 00024



INFMG

e) Formation en groupe en salle

- Aménager la salle en respectant une distance de sécurité d'au moins 1 mètre entre apprenants et avec le formateur en utilisant du matériel (ex : marquages au sol, table, barrières etc.) pour délimiter des zones sécurisées et pour la circulation des formateurs
- Prévoir, si possible, une entrée et une sortie de la salle séquencée et organisée afin de respecter les distances de sécurité.
- Laisser les portes de la salle ouvertes au début et à la fin de la formation ou tout autre moyen pour limiter les contacts avec les portes lors des entrées et des sorties. Dans la mesure du possible laisser les portes ouvertes durant toute la formation. Attention aux portes coupe-feu qui doivent rester fermées sauf si elles sont équipées d'un dispositif de maintien en position ouverte avec fermeture automatique.

f) Formation en groupe avec utilisation de matériel en commun

- Les règles, notamment sanitaires, applicables dans les secteurs professionnels enseignés doivent être respectées lors des formations réalisées
- Nettoyer avant la formation le matériel en commun mis à disposition
- Aménager la salle en respectant les distances de sécurité entre apprenants et avec le formateur en utilisant des marquages (ou autre) pour délimiter des zones sécurisées
- Respecter les distances de sécurité avec le formateur en utilisant des marquages (ou autre) pour délimiter des zones sécurisées où le formateur peut évoluer durant la formation lorsque les apprenants utilisent le matériel en commun.
- Si le formateur et les apprenants doivent manipuler de manière successive le matériel dans le cadre de la formation, le lavage des mains avec par exemple du gel hydroalcoolique est obligatoire avant chaque utilisation, après et par chaque personne. L'entretien du matériel utilisé est à effectuer avant et après chaque utilisation avec un détergent/désinfectant. Si cela est correctement effectué, il n'y a pas besoin de porter des gants à usage unique. Le port de gants à usage unique n'enlève pas l'obligation de lavage des mains.
- Si le formateur et les apprenants doivent être, pour les besoins de la formation, à une distance inférieure à la distance de sécurité d'au moins 1 mètre, ils doivent être équipés d'un masque.

INSTITUT NATIONAL DE FORMATION AUX METIERS DE LA GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISE | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 35 81 | E-mail : contactinfmg@ffsg.org

N° de déclaration d'activité 11 75 50445 75 | Siret : 793 199 092 00024



INFMG

g) Formation ou entretien individuel

- Aménager la salle ou le bureau en respectant les distances de sécurité entre l'apprenant et le formateur. Il faut privilégier les règles de distanciation physique avant le recours au plexiglas et aux masques.
- Si le formateur et l'apprenant doivent manipuler de manière successive le matériel dans le cadre de la formation, l'apprenant et le formateur doivent se laver les mains avant et après chaque utilisation.

h) Jury et examens

Toutes les mesures d'accueil pour les examens et la tenue des jurys relèvent des mêmes règles que l'accueil des stagiaires.

o Quelles sont les règles que le stagiaire devra respecter et comment les lui communiquer-t-on ?

- Respect des gestes barrière + port du masque obligatoire
- Règlement des Prestations de Formation + Annexe mesures sanitaires envoyés dans le mail de convocation

o Quelles sont les modalités de gestion des absences et d'alerte de l'organisme en cas de suspicion de COVID 19 pour un stagiaire ?

La personne est symptomatique :

- Mettre en sécurité le stagiaire (et les personnes présentes) en lui demandant de regagner son domicile avec un masque et en lui demandant d'appeler son médecin traitant – appeler le 15 si les symptômes sont graves.
- Dans le cas d'une impossibilité de regagner le domicile (mineur, sans moyen de locomotion), isolement avec un masque (sous la surveillance d'un adulte qui porte également un masque pour les mineurs).
- Informer les autres stagiaires d'un cas possible d'infection afin qu'ils soient vigilants à l'apparition éventuelle de symptômes et qu'ils restent à leur domicile si c'est le cas.
- Salarié, informer l'employeur.
- Mineur, informé les parents.
- Communiquer la liste des personnes contacts auprès de l'ARS.

INSTITUT NATIONAL DE FORMATION AUX METIERS DE LA GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISE | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 35 81 | E-mail : contactinfmg@ffsg.org

N° de déclaration d'activité 11 75 50445 75 | Siret : 793 199 092 00024



INFMG

La personne est asymptomatique mais est considérée comme cas contact étroit :

Le haut conseil de la santé publique (HCSP) définit le cas contact étroit de la manière suivante : « Un contact étroit est une personne qui, à partir de 24h précédant l'apparition des symptômes d'un cas confirmé, a partagé le même lieu de vie (par exemple : famille, même chambre) ou a eu un contact direct avec lui, en face à face, à moins d'1 mètre du cas ou pendant plus de 15 minutes, lors d'une discussion ; flirt ; amis intimes ; voisins de classe ou de bureau ; voisins du cas dans un moyen de transport de manière prolongée ; personne prodiguant des soins à un cas confirmé ou personnel de laboratoire manipulant des prélèvements biologiques d'un cas confirmé, en l'absence de moyens de protection adéquats »

- Salarié, prendre contact avec l'employeur pour envisager avec lui les modalités de télétravail qui pourraient être mises en place.
- Mineur, bénévole, professionnel indépendant, prendre contact avec le coordinateur de la formation pour envisager avec lui les modalités de la formation à distance. En l'absence de solution de formation à distance, l'inscription sur une séquence de formation ultérieure sera automatique.

INSTITUT NATIONAL DE FORMATION AUX METIERS DE LA GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISE | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 35 81 | E-mail : contactinfmg@ffsg.org

N° de déclaration d'activité 11 75 50445 75 | Siret : 793 199 092 00024



INFMG

LES GESTES BARRIÈRES SPORTS DE GLACE



Se laver régulièrement
les mains ou utiliser une
solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Se moucher dans
un mouchoir à usage unique
puis le jeter



Eviter
de se toucher
le visage



Respecter une distance
d'au moins un mètre
avec les autres



Saluer
sans serrer la main
et arrêter les embrassades



Port du masque obligatoire pour les plus de 11 ans

INSTITUT NATIONAL DE FORMATION AUX METIERS DE LA GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISE | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 35 81 | E-mail : contactinfmg@ffsg.org

N° de déclaration d'activité 11 75 50445 75 | Siret : 793 199 092 00024